



Vente immobilière aux enchères à la baisse

Par **beaba82**, le **07/01/2009** à **09:55**

Bonjour,

notre situation est telle que nous avons mis notre propriété en vente (agences, sites ...) sans succès depuis 8 mois.

un site connu de ventes aux enchères à la baisse est intéressé pour proposer notre bien.

enchères à la baisse: le site propose un objet et les internautes enchérissent stratégiquement. celui qui remporte l'enchère est celui qui aura fait l'offre la plus basse et qui sera le seul à l'avoir proposée. chaque mise faite est définitive.

bien entendu, le site fixe lui-même la fin des enchères au moment qui correspond à un retour sur investissement.

pensez-vous que cela soit possible au regard de la loi française de proposer notre bien immobilier par ce biais?

cela nous permettrait peut-être de vendre rapidement et d'enfin sortir de cette situation dans laquelle nous sommes.

merci de vos réponses
cordialement,

Par **benjamin**, le **25/04/2009** à **17:43**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que vous. Avez-vous eu des réponses ou des informations à ce sujet (forums, experts...).

Comme vous l'avez surement constaté il est difficile de trouver des informations sur ce sujet.

Merci de votre réponse,
Cordialement

Par **beaba82**, le **26/04/2009** à **11:19**

Bonjour,

désolée mais depuis janvier aucune réponse ne m'a été rapportée sur ce site ni sur aucun autre d'ailleurs....

à croire que cette question dérange les interlocuteurs censés répondre en 24 ou 48 heures!

ni les notaires, ni les avocats n'ont daigné me faire signe....est-ce à dire que cela est légal mais qu'une telle démarche modifierait trop le paysage des professionnels de l'immobilier????

je m'interroge encore mais je persiste à rechercher l'info.

cordialement,